

**Décision n° 2019-153 du 19 juillet 2019
donnant délégation de signature, à titre temporaire, en matière de recrutement et de
gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de
l'État affectés au Cerema**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2014-15 du 8 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents relevant du ministère chargé du développement durable affectés au Cerema ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2014 portant délégation de pouvoirs du ministère chargé du développement durable en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État, affectés au Cerema ;

décide

Article 1

Pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fanélie Vigne, chef du service compétences et parcours professionnels, délégation est donnée à Monsieur Yann Stéphan, adjoint à la chef du service compétences et parcours professionnels, pour signer tous les actes concernant les personnels appartenant au corps des adjoints administratifs des administrations de l'État désignés aux articles 5 et 6 de la décision n° 2018-295 du 17 juillet 2018.

Article 2

Pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Bouchu, chef du service central de gestion administrative et de paie, délégation est donnée à Madame Laurence Porre, adjointe au chef du service central de gestion administrative et de paie, pour signer tous les actes concernant les personnels appartenant au corps des adjoints administratifs des administrations de l'État désignés aux articles 5 et 6 de la décision n° 2018-295 du 17 juillet 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 19 juillet 2019

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud